



VILLE DE SAINT-OMER

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 MARS 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : 25 février 2022

D.G.S. ~ Secrétariat Général – FV

L'An Deux Mil Vingt-Deux, le samedi 5 mars 2022 à 10 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni en la Mairie sous la présidence de Monsieur Frédéric SABLON, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ, M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. JOYEZ, M. ZAREMBA, M. MARZAK, Mme HEROGUEL, M. DUBOIS, Mme SCHRIVE, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* M. DECOSTER, Maire, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint

* M. TRUANT, Adjoint, donne pouvoir à M. BOIDIN, Adjoint

* Mme BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguee, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme DEPLEDT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. TRIBALAT, Conseiller Municipal

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Le Procès-verbal du Conseil Municipal du 04 Décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

01) Désignation du Secrétaire de Séance

Sur proposition de Monsieur Frédéric SABLON, 1^{er} Adjoint, **Madame Caroline BERTHELEMY, Conseillère Municipale Déléguee**, a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

02) Compte-rendu des décisions prises en application de la D.C.M. n° 07 du 23 Mai 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Le compte-rendu des dernières décisions prises par Mr François DECOSTER en application de la Délibération n° 07 du 23 Mai 2020 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal a été transmis au Conseil Municipal.

➤ S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote

03) Plan d'actions et convention « Ville Amie des Enfants » pour le mandat municipal 2020/2026

La convention entre la Ville de Saint-Omer et l'Unicef au titre de « Ville amie des enfants » est arrivée à son terme le 31 décembre 2020. Lors de la séance du Conseil Municipal du 3 octobre 2020, la Ville a déclaré son intention de renouveler son adhésion à cette démarche, visant à poursuivre ses engagements forts afin de faire respecter les droits de l'enfant et favoriser son épanouissement sur son territoire. Cette démarche a fait l'objet d'un processus marqué par une évaluation, l'élaboration d'un programme d'actions et d'une audition par la commission « collectivités territoriales » de l'Unicef. Ce plan d'actions est une feuille de route poursuivant ou développant des actions envers un public d'enfants et de jeunes. Il répond aux enjeux de bien-être, de protection, d'éducation, de participation et de respect de chaque enfant et chaque jeune, ainsi qu'aux recommandations faites par l'Unicef. Il a été demandé au Conseil Municipal d'adopter ce plan d'actions, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

04) Mise en place d'un budget participatif jeunes

La Ville de Saint-Omer souhaite offrir aux jeunes Audomarois l'opportunité de s'investir dans des projets d'intérêt collectif qui impactent et améliorent leur quotidien. Elle souhaite ainsi les accompagner dans la mise en place d'initiatives citoyennes tout en leur permettant de mieux comprendre l'action publique et de participer à son amélioration à leur attention. La Ville propose la mise en place d'un « Budget Participatif Jeunes » de 10.000 € pour financer un ou plusieurs projets. Après dépôt, les dossiers seront examinés par un comité d'évaluation constitué d'élus municipaux, d'éco-délégués des collèges et lycées de la Ville et de personnalités qualifiées en fonction des thématiques et seront mis en œuvre de mai à décembre 2022. Il a été demandé au Conseil Municipal de valider la mise en place du Budget Participatif Jeunes, d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2022, de valider le règlement, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents y afférents.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

05) Rapport d'activités des Musées de Saint-Omer pour l'année 2021

Le rapport d'activité du service des musées est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions mises en œuvre par les musées de Saint-Omer tout au long de l'année 2021. Il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport d'activités 2021 des musées de Saint-Omer.

➤ S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote

06) Nouveau parcours permanent du musée de l'Hôtel Sandelin – Contrat de cession de droits d'auteurs

Dans le cadre de la refonte de son parcours permanent, le musée de l'Hôtel Sandelin souhaite proposer une vidéo introductory de son parcours *Histoire et trésors de Saint-Omer*. Cette animation vidéo sera un outil numérique qui s'inscrit dans une démarche de réflexion sur le Projet Scientifique et Culturel des musées de Saint-Omer et plus particulièrement sur le développement d'une nouvelle médiation diversifiant les supports. Elle présentera un condensé de l'histoire de Saint-Omer de manière ludique, avec un graphisme soigné, et se veut être un outil essentiel à la compréhension du parcours. La vidéo sera réalisée par Messieurs Jéhaniel Boyer et Gaspard Chaumette. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de droits d'auteurs avec Messieurs Jéhaniel Boyer et Gaspard Chaumette, et d'autoriser Monsieur le Maire à imputer les dépenses y afférentes aux budgets communaux de l'exercice 2022.

- **Rapport adopté à l'unanimité**

07) Rétrocession à la commune d'un délaissé de terrain rue Adolphe Dalemagne

Il a été demandé au Conseil Municipal d'approuver la rétrocession par la S.A. d'H.L.M. ESCAUT HABITAT au profit de la Commune de la parcelle cadastrée section AS n° 312 d'une superficie de 1a03ca, pour le prix de 1€, pour incorporation dans le domaine public communal, frais d'acte à charge de ladite Société, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recevoir l'acte administratif et d'autoriser Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint au Maire, à comparaître à l'acte au nom et pour le compte de la Commune, conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'inscrire cette dépense au budget de la Commune.

- **Rapport adopté à l'unanimité**

08) Reconductio[n] de l'aide aux primo-accédants pour l'année 2022

Depuis sa mise en œuvre en 2016, l'aide à l'acquisition à la propriété de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer a permis d'accompagner plus de 570 ménages dans l'acquisition de leur première résidence principale. Sur le territoire de la Commune de Saint-Omer, 106 ménages ont bénéficié de cette aide. Cette aide a évolué en 2019 pour notamment répondre à l'appel à projet du Conseil Régional des Hauts-de-France permettant l'octroi d'une aide supplémentaire de 6.000 € pour l'acquisition et l'amélioration durable des logements. Ce dispositif régional sera de nouveau prolongé en 2022 jusqu'à l'atteinte des 50 dossiers prévus dans la convention liant la Région et la CAPSO. Il a été demandé au Conseil Municipal d'abonder cette subvention aux primo-accédants de la commune répondant aux critères de l'aide, fixer le montant de la subvention à 2.000 € par logement pour 15 dossiers, et valider l'éligibilité des dossiers des acquéreurs ayant signé leur acte de vente à partir du 1^{er} janvier 2022.

- **Rapport adopté à la majorité par 31 voix pour, M. DOYER, et Mme JASKOWIAK, n'ayant pas pris part au vote**

09) Commission Communale d'Accessibilité – Rapport annuel 2021

Le Conseil Municipal a été invité à prendre acte du rapport d'activité de la Commission Communale d'Accessibilité 2021, portant sur les actions menées en la matière sur la Ville de Saint-Omer.

- **S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote**

10) Crédit d'une aide financière à l'acquisition de composteurs individuels

Dans le cadre de ses politiques en faveur de la transition écologique, la Ville de Saint-Omer souhaite soutenir et renforcer les solutions actuelles de compostage pour les adapter à l'ensemble des ménages audomarois et notamment ceux qui n'ont pas d'extérieur, de cour, de jardin ou ceux qui ne peuvent pas disposer d'un composteur collectif en pied d'immeuble. Le principe est de faciliter l'acquisition d'un petit composteur individuel directement installé dans la cuisine pour traiter les déchets organiques du quotidien. La Ville de Saint-Omer souhaite aider les particuliers et les professionnels à acquérir ce type de composteur individuel sous la forme d'une aide financière à l'achat. La ville de Saint-Omer s'engage à attribuer une subvention de 75% du montant TTC dans une limite de 60 €. L'achat des composteurs individuels devra être réalisé dans une enseigne présente sur le territoire de la Ville de Saint-Omer. Il a été proposé au Conseil Municipal de valider la mise en place d'un dispositif d'aide à l'achat d'un composteur individuel selon la présente délibération et d'en adopter les modalités de mise en œuvre, d'approuver le dossier de demande d'aide à l'achat d'un composteur individuel annexé à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Maire à accorder la subvention d'aide à l'achat d'un composteur individuel et à signer toutes les pièces à intervenir à cet effet.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

11) EuroVéloroute 5 – Prise en charge de l'entretien par la Commune de Saint-Omer

EuroVélo est un réseau de 17 itinéraires cyclables longue distance reliant et unissant l'ensemble du continent européen. Les itinéraires peuvent être utilisés par les cyclotouristes ainsi que par la population locale qui effectue des trajets quotidiens. EuroVélo comprend actuellement 17 routes totalisant plus de 90.000 km d'itinéraires cyclables L'EuroVéloroute 5, qui traverse notre commune, est longue de 3.900 km, elle relie Canterbury en Angleterre à Brindisi en Italie. L'itinéraire traverse l'Europe en passant successivement par sept pays ; le Royaume-Uni, la France, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, la Suisse et l'Italie. Il est proposé de valider un accord de principe entre la Ville de Saint-Omer et le département du Pas-de-Calais pour qu'à l'issue des travaux de réalisation de cette EuroVéloroute 5, la Ville de Saint-Omer assure l'entretien de celle-ci dans les limites de son territoire. Il a été proposé au Conseil Municipal de valider cet accord de principe avec le Département du Pas-de-Calais, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir à cet effet.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

12) Hommage à Céline ROYE – Modification de la dénomination du Square d'Albret

La Ville de Saint-Omer souhaite rendre hommage à Céline ROYE qui fut la première femme, et la seule à ce jour, Maire de Saint-Omer de 1945 à 1947, un an seulement après l'obtention du droit de vote par les femmes. Dans le cadre du cinquantième anniversaire de sa disparition la ville de Saint-Omer a décidé de donner son nom à un lieu public de notre ville : le square situé près de la caserne d'Albret. Ce square s'appellera donc désormais : Square Céline ROYE. Il a été proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification de la dénomination du square d'Albret en square Céline ROYE, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir à cet effet.

➤ Rapport adopté à la majorité par 28 voix pour, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. ARETHENS, Mme DEPLEDT et Mme JASKOWIAK, n'ayant pas pris part au vote

13) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 – Aménagement de la voirie rue Eugène Delacroix – Demande de subvention

L'Etat a engagé en novembre 2021 l'appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022). La Ville de Saint-Omer peut prétendre à des demandes d'inscriptions de projets d'investissement au titre de l'année 2022. Il est notamment proposé l'aménagement de la voirie rue Eugène Delacroix. Il a été demandé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2022.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

14) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 – Aménagement de la voirie rue Léon Belly – Demande de subvention

L'Etat a engagé en novembre 2021 l'appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022). La Ville de Saint-Omer peut prétendre à des demandes d'inscriptions de projets d'investissement au titre de l'année 2022. Il est notamment proposé l'aménagement de la voirie Léon Belly. Il a été demandé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2022.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

15) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 – – Aménagement piste cyclable Boulevard Vauban/Boulevard Pierre Guillain – Demande de subvention

L'Etat a engagé en novembre 2021 l'appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022). La Ville de Saint-Omer peut prétendre à des demandes d'inscriptions de projets d'investissement au titre de l'année 2022. Il est notamment proposé l'aménagement piste cyclable Boulevard Vauban / Boulevard Pierre Guillain. Il a été demandé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2022.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

16) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022 – Réhabilitation de l'immeuble communal 1 Place du Vainquai et aménagement de logements destinés à l'accueil de professionnels de santé – Demande de subvention

L'Etat a engagé en novembre 2021 l'appel à projets Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2022). La Ville de Saint-Omer peut prétendre à des demandes d'inscriptions de projets d'investissement au titre de l'année 2022. Il est notamment proposé la réhabilitation de l'immeuble communal 1 Place du Vainquai et l'aménagement de logements destinés à l'accueil de professionnels de santé. Il a été demandé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, d'autoriser

Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2022.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

17) Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 – Réhabilitation de l'immeuble communal 1 Place du Vainquai et aménagement de logements destinés à l'accueil de professionnels de santé – Demande de subvention

L'Etat a engagé en novembre 2021 l'appel à projets Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL 2022). La Ville de Saint-Omer peut prétendre à des demandes d'inscriptions de projets d'investissement au titre de l'année 2022. Il est notamment proposé la réhabilitation de l'immeuble communal 1 Place du Vainquai et l'aménagement de logements destinés à l'accueil de professionnels de santé. Il a été demandé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement 2022, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2022.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

18) Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 – Réhabilitation du Centre Administratif Saint-Louis – Aile Est – Mise en place Maison France Services – Demande de subvention

L'Etat a engagé en novembre 2021 l'appel à projets Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL 2022). L'action du Gouvernement en faveur du rapprochement du service public des usagers, conduit à la mise en place sur les territoires d'un réseau « France Services » qui se compose de guichets uniques de proximité regroupant sur leurs sites plusieurs administrations. Cela contribue à une offre élargie de service public, au plus près des territoires. La Ville de Saint-Omer, dans un souci constant d'amélioration du service rendu à sa population, s'est inscrite dans cette démarche. La réhabilitation de l'aile Est du Centre Administratif Saint-Louis pour la mise en place d'une Maison France Services peut bénéficier de financements. Il a été demandé au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement 2022, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus, et d'imputer la dépense et la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2022.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

19) Proposition de mécénat pour la restauration de sépultures au cimetière des Bruyères

L'association Urgences Patrimoine a proposé, dans le cadre de la Commission Nationale de Sauvegarde du Patrimoine Funéraire, une action de mécénat au profit de la Ville de Saint-Omer. La démarche menée permettra la restauration de sépultures léguées à la Ville au cimetière des bruyères. Un recensement des monuments pouvant faire l'objet d'une intervention a été réalisé par les services municipaux. Il a été proposé au Conseil Municipal d'autoriser Urgences et Patrimoine à intervenir, dans le cadre d'une opération de mécénat, pour la restauration de sépultures intervenant à la ville de Saint-Omer, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette action.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

20) Contrôle des bouches et poteaux incendie – Constitution d'un groupement de commandes – Procédure d'appel d'offres

Dans le cadre de l'optimisation des moyens qui constitue l'un des objectifs de la mutualisation de la CAPSO, il est proposé de créer un groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendie et aires d'aspiration. La Ville de Saint-Omer est désignée comme coordonnatrice du groupement dont les modalités d'organisation sont déterminées dans la convention constitutive reprise en pièce jointe. A ce titre, elle a en charge, avec le soutien des services de la CAPSO, de recenser les besoins des communes adhérentes, de rédiger le dossier de consultation des entreprises et de procéder aux opérations de passation de marché. Il a été demandé au Conseil Municipal d'approver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur la vérification, la maintenance et les réparations des poteaux, bouches incendie et aires d'aspiration, d'approver la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Ville de Saint-Omer coordonnatrice et le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert (accord-cadre mono-attributaire), d'autoriser la ville de Saint-Omer à refacturer les frais liés au lancement de la procédure auprès des communes adhérentes, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment la convention et l'acte d'engagement relatif au marché public de prestation, et de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes au budget communal concernant les prestations propres aux besoins de la seule ville de Saint-Omer.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

21) Marché de prestation de services en assurances pour la prise en charge des contrats d'assurance de la Ville de Saint-Omer – Procédure d'appel d'offres

L'ensemble des contrats d'assurance généraux de la Ville de Saint-Omer (biens communaux, responsabilité civile et flotte automobile) arrivent à échéance au 31 décembre 2022. Afin de respecter les délais, il s'avère indispensable de lancer dès à présent une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert par lots séparés. Il s'agit de retenir un assureur mais aussi d'obtenir un certain nombre de prestations annexes telles que le suivi des statistiques sinistres, la gestion des sinistres, l'assistance aux réunions d'expertise, etc. Il a été demandé au Conseil Municipal d'acter le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour la souscription des contrats d'assurance à effet au 1^{er} janvier 2023, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou toutes les pièces s'y rapportant et notamment les actes d'engagement, et de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes au budget communal.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

22) Contrat d'exploitation des installations thermiques et de traitement d'air de la Mairie et du Musée Sandelin – Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert

Le marché d'exploitation des installations thermiques que la Ville de Saint-Omer avait contracté avec un prestataire, selon une procédure formalisée, arrive à échéance en juillet 2022. Il est nécessaire pour le bon fonctionnement des installations de la Mairie de Saint-Omer et du Musée Sandelin, de conclure un nouveau contrat d'exploitation. La procédure d'appel d'offres ouvert, sera appliquée pour le lancement de ce marché de fournitures et de services. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser le lancement de la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment désigné à approuver et signer tous les

actes et toutes les pièces à intervenir à cet effet, notamment les pièces du contrat relatif au marché public de prestation, et de prévoir et d'inscrire les dépenses en résultant aux budgets communaux, section fonctionnement.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

23) Programme pluriannuel de rénovation des écoles publiques – Procédure d'appel d'offres

Afin de réduire l'empreinte écologique des bâtiments communaux, la Ville de Saint-Omer a élaboré en 2020 un plan d'audits énergétiques sur 17 bâtiments de son bâti administratif, sportif et scolaire. Dans le cadre de son Plan Ecoles, la Ville souhaite, sur cette base, engager sur les bâtiments scolaires, un nouveau programme d'investissements : rénovation énergétique, travaux d'entretien (petits et gros), d'adaptations diverses et de confort d'usage. Il est nécessaire de recruter un maître d'œuvre pour la réalisation de ce nouveau programme d'investissements dans les neuf écoles publiques. Il a été demandé au Conseil Municipal d'acter le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de prestation intellectuel relatif au programme pluriannuel de rénovation des neuf écoles publiques, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes ou toutes les pièces s'y rapportant et notamment les actes d'engagement, et de prévoir et d'inscrire les dépenses et les recettes au budget communal.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

24) Personnel Communal – Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) – Extension aux nouveaux cadres d'emplois éligibles et mise en conformité

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a instauré dans la Fonction Publique de l'Etat un nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) applicable à l'ensemble des fonctionnaires de l'Etat et transposable à la Fonction Publique Territoriale sur la base des arrêtés ministériels d'équivalences entre Cadres d'Emplois Territoriaux et Corps de l'Etat exerçant des fonctions analogues. Ce nouveau régime indemnitaire, constitué de deux parts, vise à simplifier et accroître la transparence du système indemnitaire et à valoriser les responsabilités exercées au titre de l'indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) ainsi que l'engagement et la manière de servir des fonctionnaires, au titre du Complément Indemnitaire Annuel. Il a été demandé au Conseil Municipal d'instaurer l'Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise (IFSE) et le complément indemnitaire annuel (CIA) dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2022, d'inscrire chaque année les crédits correspondants au budget communal, de décider que les montants maximums évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

25) Protection sociale complémentaire – Volet prévoyance – Adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais

La Ville de Saint-Omer souhaite proposer une offre de protection sociale complémentaire prévoyance dans le but de garantir les ressources de ses agents en cas de maladie, de décès ou d'invalidité. Le Centre de Gestion du Pas-de-Calais propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation pour le volet prévoyance. Il a été demandé au Conseil Municipal d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la

fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 6 ans et de prendre acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci, de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance, de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2022, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

26) Adhésion de la Ville au service de Prévention de Santé au travail mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais – Signature de la convention

Les Collectivités Territoriales doivent disposer d'un service de Médecine Professionnelle et Préventive, quels que soient le nombre et le statut des agents (titulaires, stagiaires ou non titulaires). Cette mission a été confiée au Centre de Gestion depuis plusieurs années et réglée par la signature d'une convention. Toutefois, compte-tenu de la mise en place d'une équipe pluridisciplinaire au sein du Service de Médecine du Centre de Gestion, il y a lieu de redéfinir les modalités d'intervention par une nouvelle convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service Prévention et Santé au travail confiées par la Ville au Centre de Gestion. Il a été demandé au Conseil Municipal d'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion, de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, la prestation de Prévention et Santé au travail, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion à intervenir à cet effet.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

27) Accueil de jeunes en Service Civique – Demande de renouvellement d'agrément auprès de l'agence du Service Civique

Le Service Civique permet à des jeunes âgés de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général répondant aux domaines reconnus prioritaires pour la Nation – Culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport. La Ville de Saint-Omer s'est engagée depuis plusieurs années dans ce processus d'accompagnement, qui permet aux jeunes d'exercer leur citoyenneté tout en favorisant l'acquisition de compétences. Le souhait de la continuité du déploiement de ce dispositif au sein des services municipaux nécessite de solliciter un nouvel agrément auprès de l'Agence du Service Civique, afin d'autoriser Monsieur le Maire à accueillir et contractualiser l'engagement de chacun des jeunes volontaires. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une demande de renouvellement d'agrément auprès de l'Agence du Service Civique, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement à intervenir à cet effet, de décider le versement de l'aide financière selon le montant susvisé par mandat administratif pendant toute la durée du service civique et pour chaque volontaire, et d'imputer la dépense à intervenir sur les crédits inscrits au Budget Communal.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

28) Police Municipale – Formation aux Gestes Techniques et Professionnels d’Intervention (GTPI) – Recrutement d’un vacataire

L'utilisation des armes détenues par les Policiers Municipaux nécessite des entraînements obligatoires que le Centre National de la Fonction Publique ne propose pas, tels les entraînements au maniement des bâtons télescopiques et l'utilisation des bombes lacrymogènes. Il est nécessaire de recruter un formateur disposant des habilitations requises pour dispenser ces formations spécifiques. Il a été demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à recruter un vacataire pour dispenser les formations obligatoires, de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base du taux horaire brut de 99,55 €, de procéder au remboursement des frais de déplacement, d'inscrire les crédits nécessaires au budget, et de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

29) Crédit d'un Comité Social Territorial commun entre la Ville de Saint-Omer et le Centre Communal d'Action Sociale

Il est précisé aux membres du Conseil Municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents. Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents. Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS. Il a été demandé au Conseil Municipal de décider de la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la Ville et du CCAS.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

30) Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS – Instauration du paritarisme et recueil de l'avis des représentants de la Ville et du CCAS

Il a été demandé au Conseil Municipal de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité Social Territorial à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants), de décider le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité et de son établissement affilié égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, et de décider le recueil, par le Comité Social Territorial, de l'avis des représentants de la collectivité et de son établissement pour toutes les questions relevant de Comité Social Territorial et de sa formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

➤ Rapport adopté à l'unanimité

31) Stationnement payant – Compte-rendu 2021 des recours gracieux

Le Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit qu'un rapport annuel d'exploitation doit être rédigé dans lequel doivent figurer certaines parties de l'activité du stationnement payant, sur les forfaits post-stationnement (FPS) et recours administratifs préalables obligatoires (RAPO). La Ville de Saint-Omer n'a pas externalisé le service pour le contrôle du stationnement payant, l'entretien de premier niveau, la régie de recettes des produits du stationnement, la gestion et le traitement des

RAPO. Le rapport d'exploitation annuel des RAPO fait ressortir les chiffres suivants : 22 RAPO ont été reçus, 18 RAPO ont été admis, 2 ont été rejetés et 2 ont été irrecevables. Il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport annuel d'exploitation et des recours gracieux.

➤ **S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote**

32) Débat sur les orientations générales du projet de Budget Primitif – Exercice 2022

Il a été fait application des articles 11 et 12 de la Loi d'Orientation N°92-125 du 6 Février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République, lesquels articles prévoient que, pour les Communes de 3 500 habitants et plus, l'examen et le vote du Budget Primitif doivent être précédés d'un débat au sein du Conseil Municipal sur les orientations budgétaires. Il a été tenu compte des dispositions de la loi « NOTRe » du 7 août 2015.

➤ **Rapport adopté à l'unanimité**

33) Vote des taux de la fiscalité directe 2022

Il a été proposé à l'Assemblée Délibérante de voter les taux de la fiscalité directe 2022 et de fixer le produit de la fiscalité 2022.

➤ **Rapport adopté à la majorité par 28 voix pour, 05 voix abstention (M. DOYER, M. TRIBALAT, M. ARETHENS, Mme DEPLEDT, Mme JASKOWIAK)**

Séance levée à 12h18

Le 1^{er} Adjoint,
Frédéric SABLON

FAIT POUR ETRE MIS A L'INFORMATION DU PUBLIC, SOUS FORME D'AFFICHAGE,
A PARTIR DU 21 MARS 2022

NB : les délibérations sont consultables aux heures d'ouverture de la Mairie (8h30-12h00 / 13h30-17h00, du lundi au vendredi) au Service du Secrétariat Général.